

QUE monsieur Pierre Martin, étudiant, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par les étudiants, pour un premier mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Sébastien Leblanc.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45423

Gouvernement du Québec

Décret 1120-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Ménard comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Marie-Josée Ménard de Drummondville, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 novembre 2005 ;

QUE le lieu de résidence de madame Marie-Josée Ménard soit fixé dans la Ville de Drummondville ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45424

Gouvernement du Québec

Décret 1121-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Daniel Lavery comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Daniel Lavery de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le

grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 novembre 2005 ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Daniel Lavery soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45425

Gouvernement du Québec

Décret 1122-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean Blouin comme juge à la Cour municipale de la Ville de Sept-Îles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jean Blouin de Rimouski, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), avec effet à compter des présentes, durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la cour municipale de la Ville de Sept-Îles, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45426

Gouvernement du Québec

Décret 1123-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la nomination du président et de trois membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans ;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil ;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1370-1998 du 21 octobre 1998, monsieur Yvon Lévesque était nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1370-1998 du 21 octobre 1998, madame H. Louise Falardeau ainsi que messieurs Donald Blanchet et Eugène Bouchard étaient nommés membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, qu'ils ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation:

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire, Investissement Québec, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Yvon Lévesque;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Régions ressources, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur André Côté, président-directeur général par intérim et vice-président à l'administration, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Donald Blanchet;

— monsieur Jean Larivée, vice-président à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec, en remplacement de madame H. Louise Falardeau;

— monsieur Denis Valois, directeur des mesures fiscales, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Eugène Bouchard.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45427

Gouvernement du Québec

Décret 1124-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Gary Coupland comme membre et vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) prévoit que la Commission de protection du territoire agricole du Québec est composée d'au plus seize membres, dont un président et cinq vice-présidents, nommés par le gouvernement pour une période d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe le traitement et, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les allocations ou les honoraires des membres de la Commission;

ATTENDU QUE monsieur Gary Coupland a été nommé de nouveau membre et vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le décret numéro 1298-2003 du 10 décembre 2003, que son mandat viendra à échéance le 7 décembre 2005 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:

QUE monsieur Gary Coupland soit nommé de nouveau membre et vice-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un mandat de trois ans à compter 8 décembre 2005, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE
